

PROCES VERBAL

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHAMPDRAY s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, après convocation du 23 mars 2026.

Présents : COQUIN BENA Laurie, DIDIER Alain, DIDIER Jean-Guy, GEORGEL Sébastien, GERARD Pascal, MICHEL Joëlle, LOCHTENBERGH Chantal, PREGUICA Romain, WILLMANN Marie-Claire.

Secrétaire de séance : PREGUICA Romain.

La majorité absolue des membres en exercice est présente, le quorum est atteint.

oooooooooooooooo

- Indemnités de fonctions des adjoints,
- Information pour mise en place des commissions communales,
- Election des délégués aux organismes intercommunaux,
- Conseiller municipal délégué,
- Informations sur les travaux en cours,
- Informations diverses.

oooooooooooooooo

N° 04.2026.01 – OBJET : Institutions et vie politique – Exercice des mandats locaux – Indemnité de fonctions des adjoints.

Depuis la Loi 2019-1461, l'indemnité du Maire ne donne pas lieu à une délibération pour le maintien du pourcentage maximal, comme par principe pour le mandat précédent.

Par contre, une délibération est nécessaire pour l'indemnité des adjoints. Madame le Maire, à l'identique du mandat précédent, propose, au vu de la strate de population de la commune de CHAMPDRAY, de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante : 10.89 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique par Adjoint, soit 447.64 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition, dit que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, en fonction de la revalorisation de l'indice terminal de la fonction publique et en fonction de la modification du plafond légal et inscrit au budget les crédits correspondants.

N° 04.2026.02 à 04.2026.04 – OBJET : Institutions et vie politique – Désignation de représentants – Autres – Information pour mise en place des commissions communales.

C.C.A.S.

Madame le Maire énonce les compétences du Centre Communal d'Action Sociale de CHAMPDRAY qui consistent essentiellement, à ce jour, à renforcer un lien social notamment en fin d'année par l'organisation d'un repas ou la remise d'un colis pour les plus de 65 ans et l'organisation de la fête de Saint Nicolas pour les enfants jusque 11 ans. Elle reste toutefois intergénérationnelle car ouverte à tous les habitants de CHAMPDRAY.

Toutes les actions qui sont menées ou seraient créées resteront dans le but de maintenir ce lien social. Toute idée nouvelle est la bienvenue et sera réfléchiée en concertation avec les membres.

Tout ce qui est de l'aide aux personnes en difficultés n'est pas une mission exercée par le CCAS de CHAMPDRAY.

Considérant que les délégués du Conseil Municipal et les représentants hors Conseil Municipal doivent être en nombre égal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit la composition du conseil d'administration du C.C.A.S :

Membres élus au sein du Conseil Municipal : QUATRE
Membres nommés par le Maire : QUATRE

Président de droit : Elisabeth KLIPFEL DOTT.

Pour le Conseil Municipal, ont été élus :

Chantal LOCHTENBERGH - Jean-Guy DIDIER – Pascal GERARD – Laurie COQUIN BENA.

Pour les membres hors Conseil Municipal, vont être nommés par arrêté municipal :

Rosita HOUIN – Danielle CREUSOT – Pierrette LAUMOND (Madame le Maire se charge de trouver une quatrième personne).

Commission d'Appel d'Offres

Cette commission est réglementaire pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée.

Elle est composée du Maire, de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Les candidats devront se faire connaître pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

Comme en 2020, Madame le Maire propose que tous les conseillers municipaux soient désignés comme Membres des différentes Commissions Communales. Elle propose le maintien des commissions suivantes : bâtiments communaux, chemins/déneigement/ voirie et forêts

Celle dénommée « communication/bulletin/site internet » sera revue sous une autre forme. D'autres commissions ou groupes de travail pourront être installés par la suite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

N° 04.2026.05 à 04.2026.06 – OBJET : Institutions et vie politique – Désignation de représentants – EPCI – Election des délégués aux organismes intercommunaux.

Madame le Maire définit les compétences de chaque regroupement intercommunal et donne les modalités pour chacun :

COMMUNAUTE DE COMMUNES GERARDMER HAUTES VOSGES :

Réglementairement les délégués sont le Maire et la 1^{ère} Adjointe : Elisabeth KLIPFEL DOTT et Marie-Claire WILLMANN.

Ont été élus, à l'unanimité, comme délégué des différents E.P.C.I. :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES :

Un délégué titulaire qui sera en charge d'élire au niveau du Comité Local Gérardmer un délégué titulaire et un délégué suppléant : Jean-Guy DIDIER.

SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE
DEPARTEMENT DES VOSGES :

Un délégué communal qui sera en charge d'élire au niveau du canton de BRUYERES deux délégués titulaires et deux délégués suppléants : Jean-Guy DIDIER.

N° 04.2026.07 – OBJET : Institutions et vie politique – Désignation de
représentants – Autres – Désignation d'un délégué CNAS.

Joëlle MICHEL est élue comme déléguée représentant le collège des élus de la commune de CHAMPDRAY.

Emmanuelle MARILLIER, secrétaire de mairie, reste déléguée pour le collège des agents.

Est nommé Correspondant Incendie et Secours : Jean-Guy DIDIER.

Restent à nommer un correspondant Défense et un référent technique DAE.

N° 04.2026.08 – OBJET : Institutions et vie politique – Fonctionnement des
assemblées – Conseiller municipal délégué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient le poste de conseiller municipal délégué créé lors des deux derniers mandats pour ce qui concerne la forêt. Monsieur Sébastien GEORGEL assurera cette fonction et sera nommé par arrêté du Maire.

Informations sur les travaux en cours.

La restauration du tableau de « La Nativité de la Vierge » est engagée. Suite au passage en 2025 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la commune a candidaté au Mécénat Michelin au niveau du département et a remporté le 1^{er} prix représentant la somme de 8 000 €. Suite à l'élaboration d'un cahier des charges par Mme GLOC, Conservatrice des Monument Historiques de la D.R.A.C, des artisans d'arts ont été contactés et viendront sur place pour rendre une proposition de devis.

Suite à une récente sollicitation, un projet d'aire de jeux est mis à l'étude. Une rencontre sera provoquée avec le conseil municipal, les parents et les enfants pour envisager un travail de réflexion coopératif et participatif. Cette opération devra suivre une procédure précise passant par le recrutement d'un maître d'œuvre, le choix du lieu, le respect de normes de sécurité...

Suite au sondage du taux d'humidité dans les murs du préau par l'entreprise AUBRIAT, l'entreprise POIROT de LAVELINE-DEVANT-BRUYERES a été sollicitée et a fait parvenir un devis pour une remise en peinture.

Suite à la décision prise en 2025, l'entreprise HYDR'EAU SERVICES interviendra semaine 14 pour le busage de 80 ml de fossés dangereux le long de la Voie Communale n° 7 de « Rehaupal au Champ de Laxet ».

Le Diagnostic de Performance Energétique du logement communal a été réalisé en 2024 et des travaux, notamment d'isolation et d'électricité, sont à réaliser.

Un nouveau panneau d'entrée « CHAMPDRAY » est en commande pour remplacer celui qui a disparu sur la route de Laveline du Houx.

Rappel P.F.A.S. :

Madame le Maire rappelle que la commune de CHAMPDRAY n'est pas concernée par un dépassement des taux des P.F.A.S.

C'est la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges qui est compétente en la matière pour le suivi de ce dossier.

A la demande de la C.C.G.H.V., une analyse d'eau par captage a eu lieu mettant en évidence une absence de P.F.A.S. sur l'un des captages. C'est donc celui-ci qui est utilisé actuellement pour l'alimentation en eau potable de la commune de CHAMPDRAY.

Les deux autres sont suivis attentivement au cas où leur utilisation s'avérerait nécessaire.

Madame le Maire précise que seuls les épandages de boues de la fromagerie du THOLY sont réalisés à ce jour.

Informations diverses.

La 27^{ème} édition de la cyclo-sportive « La Route Verte » passera sur le territoire communal le dimanche 03 mai 2026 venant de LAVELINE DU HOUX en direction de JUSSARUPT et de LE THOLY.

Le ravitaillement de la course cycliste GRANDFONDO aura bien lieu à CHAMPDRAY le dimanche 17 mai 2026 et comme l'an passé, les bénévoles de la commune sont les bienvenus.

Madame le Maire informe que la commune n'a pas exercé son droit de préférence sur les parcelles cadastrées section A 2050 et 2067 « Le Frenster ».

Le Maire,



Elisabeth KLIPFEL DOTT.

Le secrétaire,



Romain PREGUICA.